

Groupes de travail Convergences

Charte des engagements réciproques

Préambule

Ce document détermine les engagements, dans le cadre des activités des Groupes de travail (GT) Convergences, des membres des GT d'une part, et de Convergences d'autre part. Il a pour but de favoriser la bonne marche des activités des GT et la réalisation de leurs missions.

La charte est considérée comme acceptée par les membres présents aux réunions des GT. Elle complète les termes de référence des GT édités par Convergences, dans leur version la plus récente.

Considérant les 9 principes d'action de Convergences :

1. Nous travaillons ensemble pour les générations présentes et futures, en accord avec les 17 Objectifs de développement durable.
2. Nous pensons que la responsabilité de tous passe par la responsabilisation de chacun-e.
3. Nous encourageons les actions positives et travaillons pour des solutions concrètes.
4. Nous croyons aux partenariats entre tous les acteurs et à la coopération, au-delà de nos différences.
5. Nous utilisons et développons l'innovation et les nouvelles technologies au service du bien commun.
6. Nous promovons les approches inclusives de réduction de la pauvreté et de développement durable et encourageons l'autonomisation de tous les individus et organisations.
7. Nous œuvrons pour que chacun-e ait les moyens d'agir à l'échelle locale et globale.
8. Nous encourageons la consommation et la production responsables et durables.
9. Nous agissons pour préserver et protéger la planète, notre maison commune.

En tant que membre des Groupes de travail Convergences, je m'engage à :

- Être habilité-e à représenter mon institution et à parler en son nom. J'accepte – sauf mention contraire expresse – que mon institution et moi-même soyons cité-e-s par Convergences, par exemple dans le cadre de documents publiés ou d'activités de communication.
- Être présent-e au maximum de rencontres, dans la mesure de mes possibilités. Un membre des GT est considéré-e comme actif s'il a participé à au moins deux réunions pendant l'année.
- Être représenté-e, le cas échéant, par une personne disposant d'un niveau de compétences, d'expérience et de légitimité similaire au mien ; faire en sorte d'assurer la continuité de la présence et de la contribution de mon organisation aux réunions pendant une année (de novembre à juin).
- Devenir partenaire réseau de Convergences et contribuer à la diffusion de ses travaux.
- Être acteur du changement en mobilisant mon institution, dans la mesure du possible, en faveur de la construction d'un monde « Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté ».

Convergences s'engage, envers les membres actifs – ayant participé à deux réunions a minima – à :

- Valoriser la participation de votre organisation aux GT, par exemple dans les supports de communication de Convergences, et assurer une visibilité lors du Forum Mondial Convergences.



- Transmettre les dates des rencontres dans des délais suffisamment longs pour vous permettre de les inscrire sur votre agenda.
- Appuyer les dynamiques de mobilisation de votre institution en faveur d'un monde « Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté », en répondant aux demandes de transmission d'informations, de mise en réseau ou par tout autre moyen dans la mesure de ses capacités.
- Fournir une entrée gratuite au Forum Mondial Convergences, ainsi qu'une entrée dans les événements organisés par Convergences.

Convergences remercie chaleureusement les membres des GT pour leur précieuse implication.